



L'obtention de la nationalité française.

Par **mannezou**, le **28/04/2011** à **04:27**

Bonjour,
Je suis un jeune tunisien âgé de 25 ans, je suis née en France et j'y suis rester 3 ans mais après mes parents ont décidées de rentrer en Tunisie.
Je suis revenu en France pour continuer mes études, et ça fait un ans et 7 mois que je suis ici. J'ai arrêter les études pour des raisons financiers car j'ai pas eu le droit d'avoir une bourse.
Alors je voulais savoir si il y a une possibilité pour que je puisse avoir la nationalité française.
Merci.

Par **mimi493**, le **28/04/2011** à **14:12**

En raison de votre naissance en France, non (sauf si vos parents sont aussi nés en France, au moins l'un d'eux). Vous devez faire une procédure de naturalisation comme n'importe qui